

Service-Public.fr

# Le guide de vos démarches en ligne

Depuis plusieurs mois maintenant, les services du gouvernement français ont mis en ligne le site Service-Public.fr qui regroupe de nombreuses démarches réalisables via Internet. Que cela soit pour obtenir un nouveau document d'identité, un acte d'état civil, s'inscrire sur les listes électorales, etc., le site officiel de l'administration française est là pour vous simplifier les démarches. En voici quelques-unes, guidées pas à pas.

Dossier réalisé par Sylvain Pichot

## Sommaire



- Demande d'acte d'état civil p. 38
- Opération tranquillité vacances p. 41
- Arnaques à la carte bancaire sur Internet p. 45
- Arnaques sur Internet p. 48
- Changement d'adresse en ligne p. 52
- Déclarer une association p. 54
- En résumé... les adresses p. 56



**France**  
**services**

*Liberté*  
*Égalité*  
*Fraternité*



## Votre espace personnel sur Service-Public.fr

Sur le site Service-Public.fr, vous disposez d'un espace personnel qui permet de réunir de nombreuses informations et des documents vous concernant. Pour accéder à votre espace personnel, rendez-vous à l'adresse **service-public.fr** et cliquez sur le bouton **Se connecter**, en haut à droite de la page principale. La page suivante vous demande de vous authentifier grâce au portail **FranceConnect** en sélectionnant l'un des services compatibles. Notez que vous pouvez également vous connecter avec un e-mail et un mot de passe personnels. Si vous n'avez pas encore de compte service-public.fr, cliquez sur le lien **Pas encore de compte ?**. Une fois connecté, une interface s'offre à vous pour vous proposer un tableau de bord. Celui-ci regroupe toutes les démarches en ligne que vous avez commencées mais également celles que vous avez terminées. C'est le **Fil d'activité**. Vous avez ainsi la possibilité de reprendre le dossier en cours là où vous vous étiez arrêté. Pour cela, cliquez simplement sur le bouton **Reprendre** ou **Compléter** [1]. Plusieurs onglets sont également à votre disposition pour compléter votre situation familiale, votre adresse postale pour remplir plus rapidement les formulaires lors des prochaines démarches, etc. L'onglet **Mes documents** permet de stocker des documents administratifs comme des factures, des diplômes, des papiers d'identité, etc. Pour ajouter un document, cliquez sur le bouton correspondant et importez les fichiers depuis votre ordinateur. [2]

L'onglet **Mes alertes** permet de s'abonner à un service qui vous alerte lorsqu'il est temps de réaliser certaines démarches obligatoires. Enfin, l'onglet **Paramétrage, connexion et sécurité** sert à configurer votre espace personnel selon vos besoins. [3]

Service-Public.fr  
Le site officiel de l'Administration française

Accueil Mon Compte > Mon tableau de bord

**SERVICES DISPONIBLES VIA FRANCECONNECT** TOUS LES SERVICES >

Impôts, ameli, mes droits sociaux, points du permis de conduire...

**FIL D'ACTIVITÉ**

**CE MOIS-CI**

16 novembre 2022 - 11:39 Expire le 16 décembre 2022  
Votre plainte a été enregistrée et n'a pas encore été transmise à la Police nationale. Vous pouvez reprendre cette démarche à partir des informations que vous avez déjà saisies en cliquant sur le bouton «Reprendre». | Brouillon

**REPRENDRE**

DEMARCHE | Arnaque sur internet (2) | Brouillon

15 novembre 2022 - 19:02 Expire le 15 décembre 2022  
Votre déclaration d'un usage frauduleux de votre carte bancaire a été enregistrée. Vous pouvez reprendre cette démarche à partir des informations que vous avez déjà saisies

Serv... Le site

**AJOUTER UN DOCUMENT**

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

\* Choisissez votre fichier (max. : 4,0 Mo)  
Choisir un fichier Aucun fichier choisi

\* Nom de votre fichier

Type de votre fichier  
Autre

Autre  
Contrats et actes  
Diplômes universitaires et professionnels  
Défense - justice - sécurité  
Factures et garanties  
Finances, banque, assurance  
Impôts et fiscalité  
Logement  
Papiers d'identité, état civil  
Réception  
Santé  
Vie professionnelle  
Voyages/Visas

Commentaire

1000 caractères restants

**SALVEGARDER LE FICHIER**

Mon tableau de bord Mes informations personnelles Mes documents Mes alertes **Paramétrage, connexion et sécurité**

Accueil Mon Compte > Paramétrage, connexion et sécurité

**Paramétrage, connexion et sécurité**

<p><b>1</b> Notifications service-public.fr</p> <p>Les notifications service-public.fr sont envoyées à [email].com</p> <p>Actuellement, cette adresse électronique n'est pas modifiable.</p>	<p>Consulter l'historique des données FranceConnect</p> <p>Si vous avez établi une liaison entre votre compte service-public.fr et FranceConnect, vous pouvez consulter les connexions et les données échangées grâce à FranceConnect.</p>
<p>Supprimer la liaison avec FranceConnect</p> <p>Si vous avez établi une liaison entre votre compte service-public.fr et FranceConnect, vous pouvez supprimer cette liaison.</p> <p>Vous devrez choisir un mot de passe associé à votre identifiant (adresse électronique) afin de continuer à accéder à votre compte service-public.fr.</p>	<p>Supprimer mon compte</p> <p>En supprimant votre compte service-public.fr, vous supprimerez tous les documents et informations qu'il contient. Seules sont conservées les informations permettant de répondre à d'éventuelles contestations et aux besoins statistiques du service.</p>
<p>Supprimer l'espace association « MONASSOC »</p> <p>En supprimant cet espace association, vous</p>	

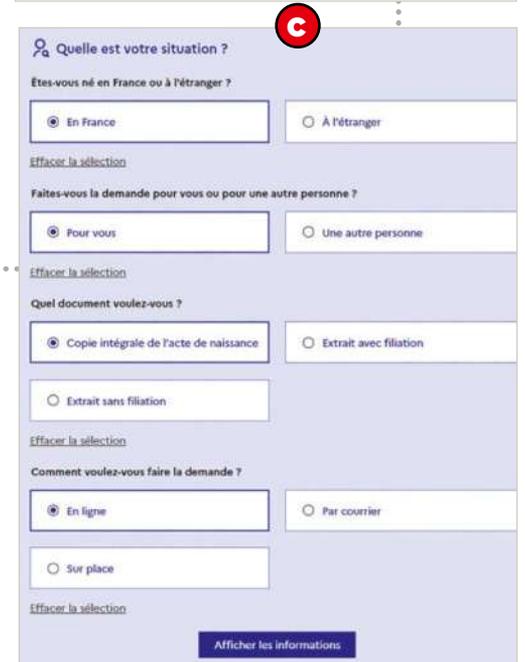


# Demande D'ACTE D'ÉTAT CIVIL

La demande d'un acte d'état civil est l'un des services qui est le plus utilisé sur Service-Public.fr. En 2021, il y a eu 2,2 millions demandes, soit un peu plus de 6 000 demandes par jour. Le service s'adresse aux particuliers qui souhaitent obtenir une copie intégrale, un extrait avec ou sans filiation ou un extrait plurilingue. Il est possible de faire jusqu'à 5 demandes maximum.

## L'exemple d'une demande d'acte de naissance

Voici comment faire une demande d'acte d'état civil en prenant l'exemple d'une demande d'acte de naissance. Depuis votre navigateur Internet, tapez l'adresse [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Sur la page principale du site, un bandeau permet d'accéder à différents services. Pour faire une demande d'acte d'état civil et, dans notre cas, plus précisément un acte de naissance, cliquez sur l'onglet **Fiches pratiques par thème** puis sur le menu **Papiers-Citoyenneté-Élections** [A]. Cliquez ensuite sur **Actes d'état civil**. Trois cas sont alors proposés : l'**Acte de naissance**, l'**Acte de mariage** ou l'**Acte de décès**. Les démarches sont similaires. Prenons l'exemple d'une demande d'acte de naissance. Cliquez sur le lien correspondant [B]. Ensuite, répondez simplement aux questions en cliquant dans les vignettes correspondantes. Une seule réponse par question est acceptée. Précisez pour qui vous faites la demande. Quel document voulez-vous ? Une copie intégrale, un extrait avec filiation ou un extrait sans filiation. Enfin, précisez que vous souhaitez faire une demande en ligne. Terminez en cliquant sur le bouton **Afficher les informations** [C]. Si vous vous êtes trompé, vous pourrez modifier les renseignements saisis.



## Vérifiez les informations saisies

La page qui suit vous propose un récapitulatif des informations saisies. Vérifiez-les et, si vous constatez une erreur, cliquez sur le bouton **Modifier** dans le coin supérieur à droite de l'encadré violet [D]. Si les informations correspondent bien à votre situation, cliquez sur le petit symbole « V »

dans la rubrique située sous l'encadré violet. Cela déploie la section **Comment faire votre demande ?** La page présente également des informations sur la demande d'actes d'état civil sous la forme de questions que vous pouvez déployer pour lire les réponses. D'autres questions/réponses sont proposées un peu plus bas sur la même page, le cas échéant.



## Identifiez-vous

Dans la section **Comment faire votre demande?**, cliquez sur le bouton **Demande d'acte de naissance: copie intégrale ou extrait (naissance en France) – Service gratuit**. La page suivante alerte sur le fait que certaines communes ne proposent pas ce téléservice. Dans le cas où la commune (de naissance pour notre exemple) est reliée au téléservice, ce qui est le cas de 4 155 d'entre elles, la demande est automatiquement envoyée par e-mail aux services compétents de la commune. L'acte d'état civil, papier, est ensuite adressé par voie postale au demandeur. Si la commune n'est pas adhérente, le demandeur doit télécharger le document PDF généré à la fin de la procédure et l'envoyer par voie postale à la commune concernée. L'acte d'état civil est ensuite envoyé par voie postale au demandeur. Dans un cas, comme dans l'autre, pour éviter les fraudes et les demandes trop répétitives, il faut se connecter au service depuis un compte **FranceConnect** (voir notre encadré ci-contre). Cliquez sur le lien **Accéder à la démarche en ligne** et sélectionnez l'un des 6 comptes liés à FranceConnect pour vous identifier de manière formelle [E].

## Les informations personnelles à renseigner

Sur **Service-Public.fr**, pour poursuivre la démarche, remplissez les champs marqués d'une petite étoile rouge (obligatoires). Dans l'étape 1, il est rappelé le type de demande que vous souhaitez faire. Dans notre exemple, il est inscrit « **demande d'acte de naissance** ». Donnez ensuite le motif de votre demande à l'aide du menu déroulant en répondant à la question:

« **Pour quelle démarche ou événement de vie avez-vous besoin de cet acte?** ». Sélectionnez une seule réponse. En fonction de celle-ci, il est possible que vous ayez à donner des précisions. Cliquez sur la petite icône portant un point d'interrogation pour obtenir plus d'informations [F] si vous avez un doute. Ensuite, saisissez le nom de la commune dans laquelle a eu lieu la naissance. Entrez un code postal, le cas échéant. Commencez la saisie et le système vous propose des réponses formatées pour plus de facilité.

À tout moment, vous pouvez abandonner la procédure de demande et y revenir plus tard. Les informations que vous avez saisies sont enregistrées et vous n'aurez pas à les renseigner à nouveau. Pour reprendre plus tard, cliquez sur le bouton correspondant. Vous recevez également un e-mail contenant un lien pour reprendre la démarche là où vous vous étiez arrêté.

Je choisis un compte pour me connecter sur :

**service-public.fr**

J'utilise à nouveau :

impôts.gouv.fr

ou



## Un compte FranceConnect, qu'est-ce que c'est ?

FranceConnect est une solution de l'État français permettant de centraliser la connexion aux nombreux services et faciliter les démarches administratives en ligne. Elle permet d'accéder à plus de 1 400 services depuis un identifiant et un mot de passe que l'utilisateur possède déjà, car il est relié à plusieurs moyens de connexion. En effet, si vous disposez déjà d'un compte **impôts.gouv.fr**, **Ameli** (assurance maladie), **La Poste**, **Mobile Connect et Moi**, **msa.fr** ou un compte **YRIS**, les informations de ceux-ci vous permettent de vous identifier via **FranceConnect**. Dès que vous voyez le logo **S'identifier avec FranceConnect**, cliquez simplement dessus et sélectionnez le compte utilisé comme moyen de connexion parmi ceux proposés.

### Votre démarche

Vous souhaitez faire une demande d'acte de naissance.

Pour quelle démarche ou événement de vie avez-vous besoin de cet acte ?

\* Motif de votre demande

Prestation sociale ou familiale

\* De quelle prestation sociale ou familiale s'agit-il ?

Sélectionnez le motif de votre demande

Les prestations sociales (ou transferts sociaux) sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques. Elles sont associées à six grandes catégories de risques :

- La vieillesse et la survie (pensions de retraite, pensions de réversion, prise en charge de la dépendance).
- La santé (prise en charge totale ou partielle de frais liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles).
- La maternité-famille (prestations familiales : prestations liées à la maternité, allocations familiales, aides pour la garde d'enfants).
- La perte d'emploi (indemnisation du chômage) et les difficultés d'insertion ou de réinsertion professionnelle.
- Les difficultés de logement (aides au logement).
- La pauvreté et l'exclusion sociale (minima sociaux : revenu minimum d'insertion- RSA, minimum vieillesse, etc.).

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

En utilisant le service FranceConnect, vous acceptez les conditions générales d'utilisation de FranceConnect et de service-public.fr



1 Cliquez sur le bouton FranceConnect



2 Sélectionnez un compte existant pour vous identifier : Impôts.gouv.fr, Ameli.fr, Loggin La Poste

Mon identifiant  
Mon mot de passe

VALIDER

3 Saisissez votre identifiant et mot de passe pour le compte sélectionné

## La commune est-elle raccordée au dispositif COMEDEC ou pas ?

Si une demande d'acte de naissance pour renouveler une carte d'identité est faite et que la commune de naissance est raccordée au dispositif **COMEDEC**, sur la page suivante, un message s'affiche pour indiquer que « la fourniture d'un acte de naissance dans ce cas n'est plus nécessaire » [G]. Le site donne alors un lien pour effectuer une prédemande de titre d'identité ou de passeport en ligne afin que l'utilisateur puisse continuer ses démarches. Si la demande est effectuée pour les mêmes raisons, mais que la commune n'est pas raccordée au dispositif **COMEDEC**, vous devez continuer la procédure. Pour cela, à l'étape 2, un résumé explique la situation [H]. À l'issue de la saisie, vous devrez télécharger un document, l'imprimer et l'envoyer par courrier postal à l'adresse de la commune. Pour cela, renseignez quel est votre lien avec la personne figurant sur l'acte de naissance puis précisez le type de document souhaité (**Copie intégrale, Extrait avec filiation, Extrait sans filiation** ou **Extrait plurilingue**) ainsi que le nombre de copie. Là encore vous avez la possibilité d'abandonner la procédure afin d'y revenir plus tard ou de continuer. Cliquez sur le bouton correspondant.

**G**

Demande d'acte de naissance

1 Vos données 2 Date demandé 3 Vos informations 4 Récapitulatif

Fin de la démarche

Le formulaire d'un acte de naissance dans le cadre de votre demande de passeport ou de carte nationale d'identité n'est plus nécessaire. Le vérificateur de vos données d'état civil avec votre commune de naissance est désormais automatisé (Colons n° 2011-167 du 10 février 2011 instituant une procédure automatisée de vérification des données à l'adresse personnelle indiquée dans les actes de l'état civil). Vous pouvez effectuer directement une pré-demande de titre d'identité ou de passeport en ligne sur le site de l'ANF.

PRÉCÉDENT TERMINER LE DÉMARCHE EN LIGNE

**H**

Demande d'acte de naissance

1 Vos données 2 Date demandé 3 Vos informations 4 Récapitulatif

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

**L'acte demandé**

La commune CONDREN n'est pas en mesure de recevoir votre demande d'acte d'état civil de manière automatisée. Vous pouvez cependant compléter le formulaire de demande d'acte, à l'issue de la saisie vous pourrez télécharger et imprimer la demande complétée et l'expédier par courrier postal à l'adresse de la commune. Le document demandé vous sera expédié en retour par courrier postal.

Quel est votre lien avec la personne figurant sur l'acte de naissance ?

\* La personne titulaire de l'acte est

Votre fils ou votre fille

Quel type d'acte de naissance demandez-vous ?

\* Type de document

Copie intégrale

\* Nombre de copies

1

PRÉCÉDENT REPRENDRE PLUS TARD SUIVANT

5

## Renseignez votre identité et terminez la démarche

L'étape 3 de la démarche consiste à renseigner votre identité et celle de la personne qui figure sur l'acte de naissance. Certaines informations peuvent déjà être préremplies [I]. Une fois que la page est complétée, cliquez sur le bouton **Suivant**.

L'étape 3 consiste à informer les services du moyen de réception du document demandé [J]. Pour cela, précisez si l'adresse de réception de l'acte est en France ou non et saisissez l'adresse postale à laquelle vous souhaitez recevoir l'acte d'état civil demandé. Une fois ces informations vérifiées, cliquez sur le bouton **Suivant**. Enfin, l'étape 4 permet de vérifier toutes les données que vous avez saisies pendant la démarche. Si vous constatez une erreur, cliquez sur le bouton **Modifier** dans la rubrique correspondante [K]. Les coordonnées complètes de la commune sont alors indiquées. Cliquez ensuite sur le lien **Voir ma demande de copie ou d'extrait d'acte d'état civil [format pdf - 5 Ko]** [L]. Téléchargez-la [M] sur le disque dur de votre PC et imprimez le document. Envoyez-le à l'adresse indiquée à l'attention des services

**I**

\* Civilité  Madame  Monsieur

\* Nom

Votre nom est obligatoire pour réaliser votre demande

\* Prénoms

**J**

2 Vos informations 3 Vos informations

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

**Vos informations 2/2**

À quelle adresse souhaitez-vous recevoir l'acte demandé ?

\* L'adresse de réception de l'acte est-elle en France ?

En France  À l'étranger

Comment pouvons-nous vous contacter ?

\* Adresse électronique (Exemple : nom@exemple.com)

**L**

Voir ma demande de copie ou d'extrait d'acte d'état civil [format pdf - 5 Ko]

**K**

**Récapitulatif**

Votre démarche est bientôt terminée. Veuillez vérifier l'exactitude des informations que vous avez communiquées. Vous pouvez les modifier le cas échéant en cliquant sur le bouton «Modifier».

Votre démarche

Pour quelle démarche ou événement de vie avez-vous besoin de cet acte ? Carte nationale d'identité ou passeport

Dans quelle commune la naissance a-t-elle eu lieu ?

Code postal / Nom de la commune 02700 CONDREN

Mairie - Condren

152 chaussée Brunehaut BP 18 02700 Condren

Tel : 03 23 57 02 90

Fax : 03 23 57 58 83

Adresse électronique : mairie-condren@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.villedecondren.com>

Horaires d'ouverture

• Du LUNDI au MARDI de 09:00 à 12:00

**M**

**Demande d'acte d'état civil**

**Votre démarche**

Pour quelle démarche ou événement de vie avez-vous besoin de cet acte ? Carte nationale d'identité ou passeport

**Dans quelle commune la naissance a-t-elle eu lieu ?**

Code postal / Nom de la commune 02700 CONDREN

Adresses de mairies :

- 152 chaussée Brunehaut BP 18, 02700, Condren

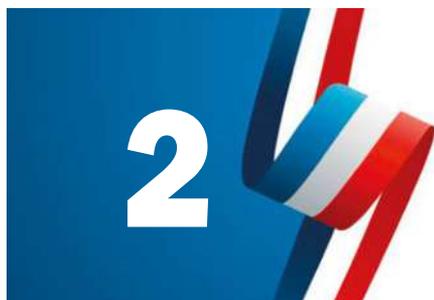
**L'acte demandé**

Type d'acte Acte de naissance

La personne titulaire de l'acte est Votre fils ou votre fille

Type de document Copie intégrale

de la mairie de la commune de naissance (pour notre exemple). Les demandes sont analysées assez rapidement et le document sera envoyé sous les meilleurs délais. ■

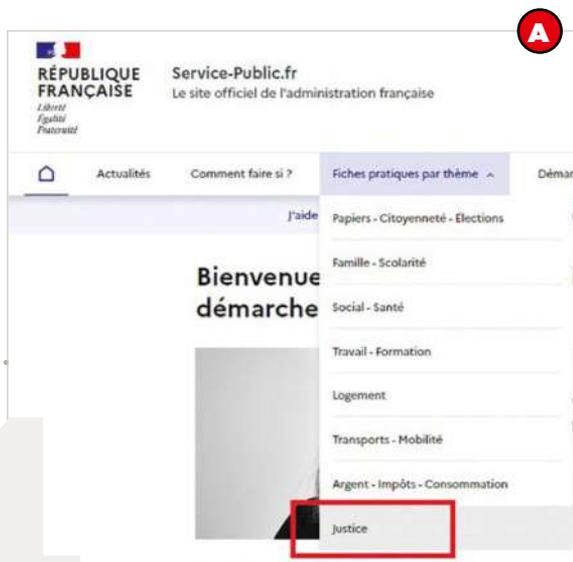


# Opération TRANQUILLITÉ VACANCES

Très peu de personnes le savent, mais il est possible de demander aux autorités compétentes de l'Etat (Police nationale ou Gendarmerie) de surveiller votre résidence principale pendant vos vacances. Le service est valable en France métropolitaine ainsi qu'en outre-mer...

## Comment faire une demande de surveillance de son domicile ?

Depuis votre navigateur Internet, rendez-vous à l'adresse [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Sur la page principale du site, un bandeau permet d'accéder à différents services. Pour faire une demande de surveillance de son domicile, cliquez sur l'onglet **Fiches pratiques par thème** puis sur le menu **Justice** [A]. Sur la page suivante, cliquez sur le lien **Vol - Vandalisme - Escroquerie** dans la rubrique **Infractions**. Descendez l'ascenseur de la fenêtre à l'aide la molette de la souris ou avec la barre latérale sur le côté droit jusqu'à la rubrique **Questions ? Réponses!** Dans ce cadre, cliquez sur la question : **Comment s'inscrire à l'opération tranquillité vacances (OTV) ?** [B]. Sachez que vous pouvez également accéder directement à la page correspondante en tapant l'adresse web <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>.



**B**

### Vol - Vandalisme - Escroquerie

Le vol, le cambriolage sont considérés comme des atteintes aux biens. Il peut s'agir d'un vol de voiture, de téléphone portable, d'une somme d'argent... Le vandalisme et l'escroquerie sont également considérés comme des atteintes aux biens tout comme l'abus de confiance et l'abus de faiblesse.

- Vol
- Escroquerie
- Abus de confiance
- Abus de faiblesse
- Vandalisme
- Destruction ou dégradation involontaire d'un bien

**Questions ? Réponses !**

- Feu de poubelle ou feu de forêt : quelles sont les sanctions ?
- Que risque-t-on en cas de recel de vol ?
- Que risque-t-on en cas de faux et d'usage de faux ?
- Qu'appelle-t-on filouterie ?
- Que faire en cas de vol d'un véhicule ?
- Comment s'inscrire à l'opération tranquillité vacances (OTV) ?

## Police ou gendarmerie ?

La page dédiée à l'**Opération Tranquillité Vacances** mise en ligne vous propose un résumé rapide des possibilités du service. Il est ainsi expliqué que cette opération est réalisée par les services de police ou de gendarmerie qui sont chargés de surveiller votre logement. Une fois inscrit, des patrouilles sont alors organisées pour passer à proximité de votre domicile pour vérifier que tout est en ordre. En cas d'anomalie, vous êtes prévenus dans les plus brefs délais. Le service **Opération Tranquillité Vacances** peut être souscrit soit directement en ligne par Internet ou sur place. Dans ce dernier cas, il faut alors vous déplacer jusqu'au commissariat le plus proche de votre lieu de résidence (même si ce n'est pas le logement à surveiller si, le cas échéant, vous en aviez un autre à protéger) ou en gendarmerie [C]. Si vous souhaitez faire surveiller votre résidence principale, il faut alors vous adresser aux services de la police. Si la demande concerne votre habitation principale ou votre résidence secondaire, ce sont les services de la gendarmerie qui vont s'en occuper.

**C**

En ligne Sur place

Votre logement est surveillé par les services de police ou les brigades de gendarmerie selon le lieu où il se trouve.

L'opération tranquillité vacances est possible en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

Police

Gendarmerie

Une fois la démarche réalisée, vous n'êtes pas informé de la façon dont se déroule la surveillance. Vous êtes contacté par la police ou la gendarmerie uniquement si la patrouille constate quelque chose de suspect.

## Sur place ou en ligne ?

Dans l'onglet **Sur place**, cliquez sur la vignette **Police**. Un menu vous propose de saisir la ville du lieu à surveiller. Remarquez que la saisie est guidée, si vous commencez à taper un nom de ville, plusieurs vous sont proposés... Instantanément, une liste s'affiche pour présenter les commissariats les plus proches et aptes à recevoir votre demande. Cliquez sur le petit **V** au bout de la ligne pour dérouler le menu et obtenir les coordonnées complètes du commissariat de votre choix **[D]**. Dessous, il est rappelé les documents à apporter pour satisfaire la demande, en l'occurrence, un justificatif d'identité et un justificatif de domicile. Dans le cas de l'utilisation des services de police, il faut déposer la demande au plus tard 3 jours avant votre départ. Celle-ci peut être valable pendant une période de 12 mois maximum. La demande est renouvelable, mais il n'est pas possible de les enchaîner, un délai minimum doit être respecté entre deux demandes. Si vous devez faire appel aux services de la gendarmerie, la demande doit être réalisée au plus tard la veille de votre départ et au maximum 45 jours avant que vous ne quittiez les lieux. Comme pour la surveillance par la police, après avoir cliqué sur la vignette **Gendarmerie**, entrez le lieu de la résidence à surveiller et localisez la gendarmerie la plus proche **[E]**.

## Faites votre demande en ligne

Pour faire votre demande de surveillance en ligne, cliquez sur l'onglet **En ligne** (il apparaît sur un fond blanc) **[F]**. Le service en ligne permet de déterminer si la surveillance sera effectuée par les services de police ou la gendarmerie. Pour souscrire à la demande, il faut que vous disposiez d'un compte **FranceConnect**. En effet, afin de limiter les demandes trop fréquentes et les potentielles fraudes, le service demande une authentification de l'identité du demandeur. Sachez que même si votre demande est faite en ligne, si vous devez modifier les dates d'absence (parce que vous prévoyez de rentrer plus tôt de vacances, par exemple), il faut vous rendre au commissariat de police ou en gendarmerie. La démarche ne peut pas

être modifiée en ligne. Pour vous inscrire à l'**Opération Tranquillité Vacances**, cliquez sur le bouton correspondant sur fond bleu. Sur la page qui s'affiche ensuite, cliquez sur le bouton **Accéder à la démarche en ligne**.

## Identification et connexion

Le lien renvoie vers la page qui vous permet de vous connecter via **FranceConnect**. Cliquez sur le bouton **S'identifier avec FranceConnect** [G]. Sur la page suivante, cliquez simplement sur l'une des 6 vignettes proposées ce qui permettra de vous authentifier avec le service correspondant. Une fois que vous avez procédé à votre connexion, cliquez sur le lien **Continuer sur service-public.fr** afin de poursuivre votre démarche. Les premiers éléments à renseigner concernent votre demande. Normalement, votre identité est rappelée (prénoms, nom, date et lieu de naissance) [H]. Précisez votre nom d'usage dans le champ prévu à cet effet ; cela n'est pas obligatoire.

**Se connecter** G

Qu'est-ce que FranceConnect ?

En utilisant le service FranceConnect, vous acceptez les conditions générales d'utilisation de FranceConnect et de service-public.fr

Sylvain [redacted] H

Né(e) le [redacted]

à [redacted], FRANCE

Nom d'usage (Si vous avez un nom d'usage par exemple votre nom d'épouse ou d'époux, indiquez-le)

**Où est située la résidence à surveiller ?**

Code postal et commune (Exemple : 92000 NANTERRE)

Recherchez et sélectionnez une commune dans la liste proposée.

91160 - LONGJUMEAU

**Où est située la résidence à surveiller ?** I

Code postal et commune (Exemple : 92000 NANTERRE)

La Gendarmerie nationale effectue l'opération tranquillité vacances pour votre lieu de résidence.

---

S'agit-il de votre résidence principale ou secondaire ?

Résidence principale

Résidence secondaire

## L'adresse précise de votre habitation

La page suivante permet de renseigner l'adresse de la résidence à surveiller. Sur le même principe que la saisie de la ville, commencez par entrer le numéro de la maison (ou de l'appartement) ainsi que la rue pour voir différentes propositions selon la ville enregistrée précédemment [K]. Une seule réponse est possible. Si votre adresse n'est pas proposée, cochez la case **Écrire mon adresse**. La saisie est alors manuelle et sera ensuite vérifiée pour être en accord avec les cartes de géolocalisation des services de l'État. À partir de ce moment, sachez que vous pouvez abandonner la procédure temporairement pour y revenir plus tard. Les informations déjà enregistrées ne seront plus à ressaisir. Vous recevez un e-mail automatiquement contenant un lien pour continuer la démarche en ligne. Sinon, cliquez sur le bouton suivant. L'étape 3 consiste à communiquer des informations sur le lieu à surveiller afin de faciliter la reconnaissance par les services concernés

**Quelle est votre période d'absence ?** J

Vous devez déposer votre demande entre 1 et 45 jours avant le départ et être inférieure à 12 mois.

Date de départ (JJ/MM/AAAA)

Date de retour (JJ/MM/AAAA)

**Quelle est l'adresse de la résidence à surveiller ?** K

Adresse (Par exemple, 72 rue Douet 35510 Cesson-Sévigné)

Écrire mon adresse (Cochez cette case si votre adresse n'est pas proposée)

Indiquez au moins un nom de voie ou un lieu-dit

Numéro - Facultatif

\* Nom de la voie  
Indiquez un nom de voie par exemple : Rue Louise Michel. Sinon indiquez un lieu-dit ci-dessous

\* Lieu-dit

\* Commune (Exemple: 35510 CESSON SEVIGNE)

## Les informations du lieu à surveiller

Ensuite, saisissez le nom de la ville où se situe la résidence à surveiller. La saisie est guidée pour vous permettre de transmettre des informations formatées aux autorités pour éviter les erreurs. Commencez à entrer le nom de la ville et voyez les propositions qui vous sont faites. Sélectionnez l'une d'entre elles. Immédiatement, le service vous précise si c'est la Police nationale qui effectue l'opération tranquillité vacances ou si c'est la gendarmerie, en fonction du lieu à surveiller. Indiquez s'il s'agit de votre résidence principale ou secondaire [I]. Précisez votre période d'absence en renseignant votre date de départ et celle de votre retour [J]. Il est rappelé que la demande doit être effectuée entre 1 (3 en cas de surveillance par la police nationale) et 45 jours avant le départ et que la durée maximale de la surveillance ne pas excéder 12 mois. Cliquez ensuite sur **Suivant**.

et limiter les mauvaises surprises. Précisez le type de votre résidence [L], s'il est équipé d'une alarme (locale) ou si le logement est relié à un service de surveillance à distance. Indiquez si l'accès au lieu d'habitation est protégé par un code et si oui, saisissez le code. Enfin, en bas de page, il y a un champ prévu pour la saisie d'informations qui pourraient vous sembler pertinentes afin d'aider les services de surveillance comme la présence d'un gardien, d'animaux, etc. Ne donnez toutefois pas ici d'informations personnelles comme le nom des voisins ou leur numéro de téléphone, par exemple, pour éviter d'être poursuivi pour divulgation d'informations à caractère privé.

L

**Votre résidence**

---

De quel type est votre résidence ?

Appartement

Maison

Mobil-home

Péniche ou bateau

---

Votre logement est-il équipé d'une alarme ?

Oui

Non

## Pour vous contacter

L'étape 4 permet d'enregistrer vos coordonnées afin que les services puissent vous contacter en cas de problème. Saisissez votre numéro de téléphone (de préférence portable) et vérifiez votre adresse e-mail qui devrait être automatiquement renseignée. Le cas échéant, cliquez sur **Oui** ou **Non** si vous avez (ou pas) une personne de confiance à contacter. Dans l'affirmative, vous devez ensuite préciser son nom, prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail. Demandez l'autorisation à cette personne de communiquer ses coordonnées et cochez la case correspondante pour ne pas être embêté avec des histoires de données personnelles transmises à son insu. Cliquez sur le bouton

**Suivant** puis relisez attentivement la page récapitulative de votre demande. Le cas échéant, cliquez sur le bouton **Modifier** pour changer des erreurs.

Enfin, cochez la case **Je m'engage à informer la gendarmerie nationale en cas de modification de ma demande** et acceptez les conditions générales d'utilisation de vos données et certifiez sur l'honneur l'exactitude des informations en cochant la case correspondante. [M] ■

8

M

Je m'engage à informer la gendarmerie nationale en cas de modification de ma demande.  
 J'accepte les [conditions générales d'utilisation](#) et certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies. Il est rappelé que toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui peut s'exposer aux sanctions prévues aux articles 441-1 du code pénal et suivants.



**Une fois la démarche réalisée, vous n'êtes pas informé de la façon dont se déroule la surveillance. Vous êtes contacté par la police ou la gendarmerie uniquement si la patrouille constate quelque chose de suspect. Le refus de surveillance n'est pas possible. Toutes les demandes sont automatiquement validées. Toutefois, la priorité des forces de l'ordre (Police nationale ou gendarmerie) est donnée aux interventions. Il y a un engagement de moyens mais pas de résultat pour ce service.**





# Arnaques à la CARTE BANCAIRE SUR INTERNET

Si vous êtes victime d'une arnaque à la carte bancaire, car celle-ci a été utilisée à votre insu sur un site Internet, il existe une démarche spécifique que vous pouvez faire en ligne permettant de signaler vos mésaventures auprès des autorités compétentes. Voici comment procéder.

## Signaler une arnaque à la carte bancaire sur Internet

Comme les précédentes démarches, ouvrez votre navigateur Internet puis tapez l'adresse [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Sur la page principale du site, un bandeau permet d'accéder à différents services. Pour faire une demande de surveillance de son domicile, cliquez sur l'onglet **Fiches pratiques par thème** puis sur le menu **Justice [A]**. Sur la page suivante, cliquez sur le lien **Arnaque sur Internet (THEESSE, Pharos...)** dans la rubrique **Infractions**. Sur la page qui s'affiche ensuite, décrivez votre situation **[B]**. Vous serez guidé au fur et à mesure. Prenons l'exemple d'une utilisation frauduleuse de votre carte bancaire sur un site Internet. Pour cela, cliquez sur la vignette **Carte bancaire : utilisation frauduleuse des données**. Les autres réponses se ferment automatiquement et vous pouvez modifier votre choix en cliquant sur le lien **Modifier**. Sinon poursuivez la démarche en mentionnant, par exemple, que vos données de carte bancaire ont été utilisées sans votre accord **[C]**. Le système automatique vous demande ensuite si vous êtes toujours en possession de votre carte bancaire, si elle a été perdue ou volée. Si vous êtes dans l'un de ces deux derniers cas, vous serez guidé vers les services adéquats qui vous demanderont de toute manière de faire opposition sur votre carte auprès de votre banque. Le cas échéant, le service vous indique les coordonnées du service interbancaire d'opposition à carte bancaire.



**B** Quelle est votre situation ?

Vous estimez être victime d'une infraction concernant des faits qui se sont déroulés sur internet sans aucune rencontre physique ? Il peut s'agir par exemple de courriels, sites web, e-commerce, relations virtuelles. Le dispositif THEESSE vous permet, dans certains cas, de porter plainte ou signaler l'infraction en ligne.

- Achat/Vente d'un bien ou d'un service
- Carte bancaire : utilisation frauduleuse des données
- Location d'un bien
- Piratage d'une messagerie électronique (mail, réseaux sociaux...)
- Demande de rançon réclamée pour débloquer un appareil
- Chantage/Demande d'argent dans le cadre d'une relation amoureuse ou amicale
- Autre situation

**C** Quelle est votre situation ?

Vous estimez être victime d'une infraction concernant des faits qui se sont déroulés sur internet sans aucune rencontre physique ? Il peut s'agir par exemple de courriels, sites web, e-commerce, relations virtuelles. Le dispositif THEESSE vous permet, dans certains cas, de porter plainte ou signaler l'infraction en ligne.

- Carte bancaire : utilisation frauduleuse des données Modifier
- Vos données de carte bancaire ont été utilisées sans votre accord
- Vous êtes dans une autre situation (Pay pal, google money etc.)

## Vous avez encore votre carte avec vous

Prenons le cas où vous auriez toujours votre carte bancaire avec vous. Dans cette situation, cliquez sur le lien correspondant pour poursuivre la démarche de signalement. Précisez si la fraude a été commise sur Internet ou d'une autre manière. Dans ce dernier cas, comme si vous aviez perdu ou qu'on vous avait volé votre carte, vous êtes redirigé vers les services compétents et notamment bancaires pour faire le nécessaire auprès de votre établissement. En cas d'une demande de dépôt de plainte, il faudra la faire par courrier, au commissariat ou au poste de gendarmerie le plus proche de votre domicile. Mettons donc que la fraude a été commise sur Internet. Cliquez sur la vignette correspondante pour valider cette information et voir le récapitulatif de votre situation **[D]**. Si nécessaire, cliquez sur l'un des liens **Modifier** pour changer une ou plusieurs réponses. Si tout est correct, passez à l'étape suivante en cliquant sur **Afficher les informations personnalisées** (correspondantes à votre situation).

**2**

**D** Quelle est votre situation ?

Vous estimez être victime d'une infraction concernant des faits qui se sont déroulés sur internet sans aucune rencontre physique ? Il peut s'agir par exemple de courriels, sites web, e-commerce, relations virtuelles. Le dispositif THEESSE vous permet, dans certains cas, de porter plainte ou signaler l'infraction en ligne.

- Carte bancaire : utilisation frauduleuse des données Modifier
- Vos données de carte bancaire ont été utilisées sans votre accord Modifier
- Vous avez toujours votre carte bancaire Modifier
- La fraude a été commise sur internet Modifier

[Afficher les informations personnalisées](#)

## Signaler la fraude aux autorités

La page qui s'affiche ensuite permet de voir votre situation et de vérifier que vous correspondez bien à celle-ci. Pour cela, déployez le menu **Qui est concerné** en cliquant sur le petit **V** au bout de la ligne. La présente démarche ne vous exempte pas de faire opposition sur votre carte auprès de votre établissement bancaire. Les coordonnées du service interbancaire d'opposition à carte bancaire sont indiquées plus bas. Aucun signalement ne sera pris en compte si vous n'avez pas le formulaire signifiant que vous avez bien fait opposition sur votre carte. Si c'est fait, vous pouvez poursuivre.

Déployez la rubrique **Signaler la fraude à la police ou la gendarmerie** en cliquant sur le petit **V** au bout de la ligne puis cliquez sur **Signaler la fraude (en ligne)** [E]. Si vous souhaitez, le cas échéant, porter plainte, cela se fait sur place (dans un commissariat ou une gendarmerie) ou par courrier. Le récépissé du signalement permet d'obtenir un potentiel remboursement auprès de votre banque. Cliquez ensuite sur le bouton **Signaler une fraude à la carte bancaire (Perceval)**. Il est alors temps de préparer certaines informations et documents comme le numéro d'opposition, le numéro de la carte bancaire et vos relevés bancaires. Ils seront utiles lors de la démarche à suivre.

E

Le signalement, comme la plainte, vous permettent d'obtenir un récépissé, c'est-à-dire un document attestant de l'enregistrement de votre déclaration. Vous pouvez transmettre le récépissé à votre banque lors de votre demande de remboursement.

- Signaler la fraude (en ligne)
- Porter plainte (sur place)
- Porter plainte (par courrier)

3

## La démarche en ligne

Toujours utile, la page suivante permet de visionner une vidéo qui explique pas à pas ce que vous devez faire si vous êtes victime d'une fraude à la carte bancaire. Cliquez sur le bouton **Accéder à la démarche en ligne**. Afin de limiter les abus de signalement, les banques ont demandé que le service ne soit accessible qu'aux personnes qui disposent d'un compte **FranceConnect**. Vous êtes donc redirigé vers une page vous permettant de vous connecter avec les identifiants de l'un des 6 services reliés à **FranceConnect**. Faites le nécessaire pour vous identifier et ensuite cliquez sur le lien **Continuer sur service-public.fr**. Une page récapitulante la situation, les éventuelles sanctions en cas de déclaration mensongère et les informations relatives à la protection des données à caractère personnel [F]. Lisez-les avec attention.

Pour poursuivre la démarche, cliquez sur le bouton **Commencer**. La page suivante est préremplie avec les informations récupérées depuis le compte **FranceConnect**. Continuez de saisir les informations demandées en prenant soin de compléter les champs marqués d'une étoile rouge, car ils sont obligatoires pour avancer [G]. Une fois les renseignements saisis, cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour abandonner et pouvoir reprendre la procédure à ce niveau plus tard ou cliquez sur le bouton **Suivant**. Si vous avez saisi une adresse qui n'est pas automatiquement reconnue par le système permettant une géolocalisation facile, vous serez appelé à la préciser sur la page suivante. Sinon, on passe à l'étape 2 qui consiste à signaler les usages frauduleux.

4

G

**1** Mes informations personnelles

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

### Mes informations personnelles

Sylvain [REDACTED]

Né(e) le [REDACTED]

de sexe masculin

à [REDACTED], FRANCE

Nom d'usage

PICHOT

---

**Informations de contact**

Merci de renseigner au moins un numéro de téléphone afin d'être recontacté

\* Téléphone fixe (Exemple: 0123456789)

0164640819

Téléphone portable (Exemple: 0623456789)

0603050607

\* Adresse électronique (exemple : nom@exemple.com)

[REDACTED]@gmail.com

**2** Signalement des usages frauduleux

F

Vous êtes sur le point de faire un signalement confidentiel auprès des forces de l'ordre. Cette démarche ne constitue pas un dépôt de plainte.

Le signalement sera exploité aux fins de recherche des auteurs d'usages frauduleux de carte bancaire, sous le contrôle du procureur de la République. Vous êtes susceptible d'être contacté par la Gendarmerie nationale ou la Police nationale dans le cadre de ces recherches.

Le signalement facilitera vos démarches de régularisation auprès de votre banque : un récépissé comportant toutes les informations utiles vous sera remis en fin de signalement. Vous pourrez l'adresser à votre banque.

Pour effectuer ce signalement vous devez être dans la situation suivante :

- Je certifie être toujours en possession de ma carte bancaire.
- Je ne suis pas à l'origine des achats en ligne.
- J'ai demandé à la banque de faire opposition à ma carte de paiement.

> Si vous souhaitez porter plainte (cas de vol), vous pouvez faciliter cette démarche par [une pré-plainte en ligne](#) > [Connaitre les modalités d'opposition](#)

**Avertissement relatif à la responsabilité pénale**

## Signalement des usages frauduleux

Afin de transmettre un maximum d'informations aux autorités, remplissez les champs obligatoires (marqués d'une étoile rouge) comme le numéro de la carte bancaire, le nom de la banque, le numéro d'opposition (sur le récépissé fourni par la banque lorsque vous avez fait opposition). Cochez la case **Je certifie avoir fait opposition sur cette carte de paiement [H]**. Dans la rubrique **Opération(s) frauduleuse(s)**, vous devez renseigner les actes malveillants qui ont eu lieu à votre rencontre. Il est possible de signaler jusqu'à 40 transactions. Commencez par indiquer la date de la première opération frauduleuse ainsi que le libellé de la dépense (comme elle est inscrite sur votre relevé bancaire papier ou en ligne) et le montant de la transaction. Précisez le nom du marchand (site Internet de l'achat) et si le paiement a été comptabilisé sur votre compte ou pas. Cochez la case signifiant que vous n'êtes pas à l'origine de la transaction décrite. Terminez la déclaration d'une opération en cliquant sur le bouton **Ajouter [I]**. Ensuite, pour faire le signalement d'une autre transaction concernant la même carte, cliquez sur le bouton **Ajouter une opération frauduleuse** et répétez la procédure. Vous pouvez toujours les modifier en cliquant sur l'icône représentant un petit crayon, voire supprimer un signalement en cliquant sur l'icône X. Lorsque vous pensez avoir signalé toutes les transactions, cliquez sur **Suivant [J]**.

## Les conditions de détournement de la carte

La troisième étape du signalement concerne les informations que vous pouvez communiquer aux enquêteurs afin de les aider le plus possible. Pour cela, vous devez préciser votre cas. Lisez attentivement les affirmations qui sont proposées et cochez celles qui vous semblent les plus représentatives de votre situation. Plusieurs réponses sont possibles. Certaines demandent des précisions supplémentaires que vous devez fournir, le cas échéant [K]. Si vous avez un doute sur une affirmation, cliquez sur la petite icône avec un point d'interrogation. Plusieurs exemples sont alors proposés. Si vous n'avez rien remarqué de particulier, cochez la case correspondante (la dernière réponse possible). À ce moment, vous avez encore la possibilité de sauvegarder les informations déjà enregistrées depuis le début de la procédure. Pour cela, cliquez sur le bouton **Sauvegarder** en bas de la page.

Une fois vos affirmations renseignées et documentées, cliquez sur le bouton **Suivant**. La page suivante permet d'obtenir un récapitulatif des informations que vous avez enregistrées dans votre signalement [L]. Prenez le temps de bien les relire, rubrique par rubrique et si vous constatez une erreur, cliquez sur le bouton **Modifier** dans la section correspondante pour changer les informations. Une fois que tout est correct, cliquez sur le bouton **Suivant**. Si vous avez saisi des données différentes de celles enregistrées sur votre

compte, il est possible que le système vous propose de les mettre à jour. Cliquez sur la case correspondante si vous y êtes invité. Sinon, cliquez directement sur le bouton **Envoyer** pour transmettre le signalement [M]. Vous pouvez ensuite télécharger un récépissé que vous pouvez également trouver au sein de votre espace personnel disponible sur <https://www.service-public.fr/compte/tableau-de-bord>. ■

1 Mes Informations personnelles 2 Signalement des usages frauduleux 3

champs marqués d'un \* sont obligatoires

### Signalement des usages frauduleux

Carte bancaire ayant fait l'objet d'une utilisation frauduleuse

\* Numéro de carte bancaire (sans espace)

\* Nom de la banque

Saisissez le nom de votre banque. Si elle n'apparaît pas dans la liste.

Numéro d'opposition

Je certifie avoir fait opposition sur cette carte de paiement.

Opération(s) frauduleuse(s)

\* Veuillez décrire la ou les opérations frauduleuses dont vous avez été victime en renseignant les informations telles qu'elles apparaissent sur votre relevé d'opérations bancaires.

Vous pouvez signaler jusqu'à 40 transactions.

\* Date (JJMMAAAA)

03/11/2022

\* Libellé de la dépense (tel qu'il apparaît sur votre relevé)

miam animaux

\* Montant en euros (par exemple : -34,99)

350,00

> Achat en ligne réalisé dans une devise étrangère

Nom du site marchand

monanimal.com

Le paiement a-t-il été débité ?

Oui  Non

Information complémentaire pouvant aider l'enquête ?

Je déclare que je ne suis pas à l'origine de cette transaction.

Opération(s) frauduleuse(s)

\* Veuillez décrire la ou les opérations frauduleuses dont vous avez été victime en renseignant les informations telles qu'elles apparaissent sur votre relevé d'opérations bancaires.

03/11/2022 - miam animaux - 350,00 €

monanimal.com

Ajouter une opération frauduleuse

PRÉCÉDENT SAUVEGARDER SUIVANT

### Récapitulatif de mon signalement

Récapitulatif de mes informations

Votre signalement est maintenant complet. Veuillez vérifier les données que vous avez communiquées. Une fois validé, votre signalement sera transmis au service central de renseignement criminel de la Gendarmerie nationale.

Je suis signifié(e)

Sylvain

Né(e) le

de sexe masculin

à FRANCE

Nom d'usage PICHOT

Demeurant au

Joignable par courriel à

signale un usage frauduleux des informations de ma carte de paiement

Dont le numéro est 1112223334444

### Envoyer ma demande

Pour gagner du temps lors de votre prochaine démarche sur service-public.fr, nous vous conseillons de :

Mettre à jour mon compte avec les informations renseignées dans cette démarche.

Envoyer

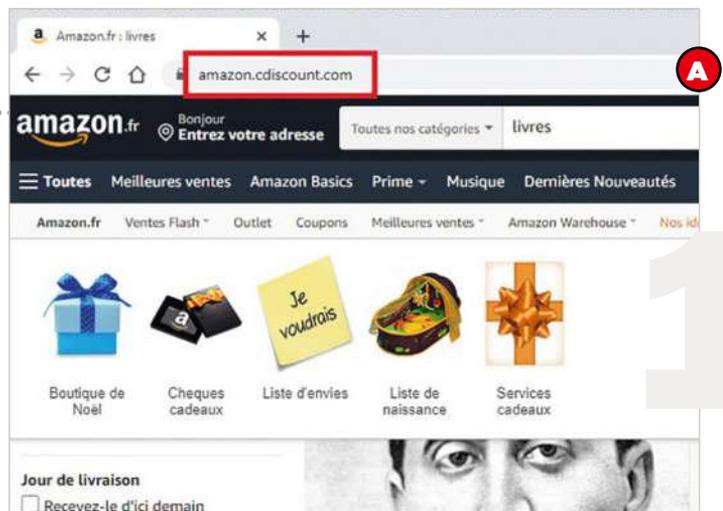


# ARNAQUES sur INTERNET

Théâtre de nombreuses arnaques, Internet est un lieu où il faut se tenir sur ses gardes pour ne pas tomber dans certains pièges. Si cela devait arriver, voici comment réagir pour signaler un faux site commercial ou déposer une plainte.

## Comment signaler ou déposer plainte à la suite d'une arnaque sur Internet

Les procédures proposées par le site **Service-Public.fr** permettent de signaler ou de porter plainte pour des faits d'arnaque sur Internet dont vous avez été victime. Les arnaques sur Internet se présentent sous plusieurs formes identifiées par les autorités. Il peut s'agir d'une escroquerie aux sentiments, de chantage en ligne, d'un piratage de boîte de messagerie électronique (en tant que propriétaire ou en tant que contact), d'un faux site de vente en ligne [A], d'un ransomware, une fausse location de maison de vacances, d'un faux acheteur ou d'un faux vendeur de produit par petites annonces. Si vous êtes dans l'un de ces cas, vous pouvez donc faire un signalement ou déposer plainte sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr). Si vous souhaitez déposer une plainte, vous devrez vous connecter via le portail **FranceConnect**, ce qui n'est pas le cas d'un signalement qui sera sans suite judiciaire à la différence d'un dépôt de plainte qui peut entraîner des poursuites et vous engager comme partie civile.



## Quelle est votre situation ?

Comme les autres procédures, rendez-vous sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) et, au niveau du bandeau, cliquez sur l'onglet **Fiches pratiques par thème** puis sur le menu **Justice**. Sur la page suivante, cliquez sur le lien **Vol – Vandalisme – Escroquerie** dans la rubrique **Infractions**. Vous devez ensuite décrire votre situation en cochant l'une des cases proposées. Prenons l'exemple d'un achat ou la vente d'un bien ou d'un service qui se serait mal passé. Cliquez sur la vignette correspondante et précisez immédiatement si vous êtes l'acheteur ou le vendeur lors de la transaction. Si nécessaire, cliquez sur les icônes présentant des points d'interrogation pour en savoir plus sur chaque situation. Une fois que vous avez répondu au fait d'être acheteur ou vendeur, vous devez signifier si vous

êtes majeur ou mineur puis quel type de site a servi pour l'arnaque (site marchand/professionnel ou site de petites annonces) [B]. Vous pouvez modifier chaque réponse en cliquant sur **Modifier** au bout des lignes correspondantes. Ensuite, il s'agit d'indiquer si le bien ou le service n'est pas conforme à la commande ou si le bien ou le service n'a pas été reçu. Dans le premier cas, vous serez redirigé vers les services de la DGCCRF (Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes) avec toutes les informations néces-

saires pour contacter l'organisme afin de procéder au signalement du site. Si le bien ou le service n'a pas été reçu et que vous n'avez pas encore joint le service client, la plateforme vous encourage à le faire afin de tenter de régler le litige. Si le bien n'est pas reçu et que le service client ne vous a pas donné satisfaction, vous êtes redirigé vers les services de la DGCCRF et enfin si le service client ne répond pas ou n'existe pas, la procédure peut continuer sur la plateforme **Service-Public.fr**. Cliquez alors sur le bouton **Afficher les informations personnalisées** [C].

## Signalement ou dépôt de plainte ?

La page qui s'affiche à la suite des éléments que vous avez fournis dans les précédentes étapes permet de récapituler la situation. Là encore, vous pouvez changer certaines réponses, en cliquant sur le lien **Modifier**. C'est à cette étape que vous devez choisir entre un signalement ou un dépôt de plainte. Vérifiez bien que l'onglet **En ligne** est sur fond blanc. Deux choix s'offrent à vous : **Porter plainte pour un faux site commercial (THESEE)** ou **Signaler un faux site commercial (THESEE)** [E]. Prenons l'exemple d'un signalement. Cliquez sur le bouton correspondant puis sur la page suivante, cliquez sur le bouton **Accéder à la démarche en ligne**. Vous êtes automatiquement redirigé vers

une page de mise en garde. Celle-ci explique dans les détails de la procédure que vous allez réaliser, les conséquences d'une fausse déclaration ainsi que les textes relatifs à la protection des données personnelles. Lisez les informations avec attention puis cliquez sur le bouton **Commencer en bas de la page**.

## Vos informations personnelles

La première étape du signalement du faux site commercial consiste à remplir vos informations personnelles [F]. Renseignez donc vos nom, prénom, date de naissance, nationalité, situation matrimoniale, profession. Ces informations ne sont pas obligatoires. Elles permettent toutefois aux services d'enquête de vous recontacter pour vous demander, le cas échéant, des données supplémentaires. Seule l'adresse e-mail est indispensable pour passer à l'étape suivante. À ce stade, vous disposez d'un bouton **Sauvegarde** qui permet d'enregistrer les données que vous avez saisies jusqu'à présent pour reprendre la procédure plus tard. Complétez les informations vous concernant et cliquez sur le bouton **Suivant** tout en bas de la page.

## La description des faits

L'étape 2 permet de réunir un maximum d'informations concernant les faits [G]. Pour cela, plusieurs champs sont proposés que vous devez remplir en étant aussi précis que possible. Commencez par donner la date des faits puis le nom du site de vente, sa langue, comment vous avez connu le site. Si vous le pouvez, renseignez son adresse IP (une procédure est disponible en ligne pour vous expliquer comment la récupérer). Est-ce que le numéro RCS est affiché sur le site et est-ce que les conditions générales de vente sont consultables ? Une rubrique concerne le produit qui est l'objet du litige. Précisez de quel type de produit il s'agit en utilisant le menu déroulant dans la section **Catégorie**. Indiquez, le cas échéant, une sous-catégorie pour apporter plus de précision. Donnez ensuite la marque et le modèle du produit [H]. Si vous disposez du moindre document concernant le produit comme une facture, une capture d'écran du site présentant l'article, etc., cliquez sur le bouton **+ Ajouter une pièce jointe** et envoyez le ou les documents sur la plate-

forme pour renforcer le dossier. Lorsque vous pensez avoir renseigné un maximum d'informations pour aider les enquêteurs, cliquez sur le bouton **Suivant**.

## Le préjudice financier

L'étape suivante permet d'indiquer le préjudice financier dont vous avez été victime. Remarquez que vous ne pouvez pas changer la réponse à la question de savoir si on vous a demandé de verser de l'argent, car sinon vous n'en seriez pas là. En revanche, il faut que vous détailliez l'ensemble des demandes de versements d'argent [I]. Est-ce qu'on vous a demandé une somme à payer en une seule fois ou en plusieurs et, dans ce dernier cas, quel est le montant des paiements. Vous pouvez indiquer jusqu'à 19 transactions. Pour cela, cliquez sur le bouton **+ Ajouter une demande de versement d'argent**. Précisez le mode de paiement, le montant et si le versement a été débité ou non. En fonction du mode de paiement sélectionné, vous serez appelé à saisir l'IBAN ou le numéro de compte du faux site commercial que vous êtes en train de signaler (et non pas votre IBAN ou votre numéro de compte, comme cela est indiqué sur le site **service-public.fr** au moment de l'écriture de ces lignes).

Terminez la saisie des informations concernant ce paiement en cliquant sur le bouton **Valider**. Si vous souhaitez enregistrer d'autres versements, cliquez à nouveau sur le bouton **+ Ajouter une demande de versement d'argent**. Finalisez l'opération de saisie en cliquant sur le bouton **Suivant**. La page qui s'affiche ensuite vous permet de récapituler les informations enregistrées concernant le préjudice financier. Si nécessaire, modifiez-les en cliquant sur le bouton portant une icône en forme de crayon. Si vous êtes satisfait, cliquez sur le bouton **Suivant** pour passer à la prochaine étape.

### Préjudice financier

Veuillez obligatoirement indiquer un échange d'argent demandé (versement). Vous pouvez signaler jusqu'à 19 transactions.

\* Vous a-t-on demandé de verser de l'argent?  
 Oui  Non

\* Veuillez détailler l'ensemble des demandes de versements d'argent.

\* Mode de paiement utilisé et/ou proposé (mandat, virement, chèque, etc.)

CB paiement en ligne

\* Montant en euros (réel ou estimé), par exemple 30,50

9000000000,50

Paiement effectué dans une devise étrangère

Que préférez-vous saisir ?  
 votre IBAN  votre numéro de compte

Libellé de la transaction bancaire figurant sur votre relevé bancaire (idéalement copiez-le et collez-le).

## Donnez des informations complémentaires

Après avoir précisé les préjudices financiers, il est temps de donner des informations complémentaires pour aider l'enquête. Pour cela, le site vous propose une case à remplir à cet effet [J]. Si vous souhaitez ajouter des documents (formats acceptés : .jpeg, .jpg, .png, .pdf, .gif, .docx, .odt), utilisez la zone prévue pour y glisser-déposer un fichier directement depuis votre **Explorateur de fichiers**. Sinon, vous

peuvent aussi utiliser le bouton **Depuis mon ordinateur** pour parcourir le contenu de votre disque dur et envoyer le fichier. Lorsque vous pensez avoir fourni assez d'informations, cliquez sur le bouton **Suivant**. La page qui s'affiche ensuite vous présente un récapitulatif complet des données que vous avez saisies pour ce dossier. Reliez bien chaque rubrique et changez des éléments, si nécessaire en utilisant le bouton **Modifier** correspondant. Si les informations vous semblent correctes, cochez la case **Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ici déclarés** puis cliquez sur **Suivant** [K].

Puisque vous n'êtes pas connecté via **FranceConnect**, la page suivante permet de préciser à quelle adresse e-mail vous souhaitez recevoir le récépissé de votre signalement [L].

Tapez votre adresse e-mail et confirmez-la ensuite. Saisissez ensuite les caractères affichés dans le captcha et cliquez sur le bouton **Envoyer**. Comme toutes les autres démarches que vous avez faites, celle-ci se retrouve automatiquement au sein de votre espace personnel de votre compte **service-public.fr**.

### Informations complémentaires

Des compléments pour aider l'enquête ?

Vous pouvez ajouter des informations supplémentaires susceptibles d'aider l'enquête.

20000 caractères restants

Souhaitez-vous ajouter des documents ?

Ajouter un fichier : Depuis mon ordinateur

+ Copier

Glisser - déposer un fichier ici

Autres informations : Modifier

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ici déclarés.

← PRÉCÉDENT
SAUVEGARDER
SUIVANT >

### Envoyer ma demande

Transmettre mon dossier

\* A quelle courriel souhaitez-vous être notifié(e) du traitement de votre dossier ? (exemple : nom@exemple.com)

toto@gmail.com

\* Confirmer votre courriel



\* Veuillez renseigner les caractères affichés dans le captcha ci-dessus :

Envoyer >

## Le cas de dépôt d'une plainte

Si vous souhaitez déposer une plainte plutôt que de signaler le faux site commercial, il faut cliquer sur le bouton **Porter plainte pour un faux site commercial (THESEE)** lors de la déclaration de la situation [M]. Sur la page suivante, cliquez sur le bouton **Accéder à la démarche en ligne**. Ensuite, vous êtes invité à vous connecter via **FranceConnect**. Cliquez sur le bouton **S'identifier avec FranceConnect** puis choisissez l'un des portails pour ce faire et entrez vos identifiants avant de revenir sur la plateforme **Service-Public.fr**. À l'image de la procédure du signalement d'un faux site commercial, une page de mise en garde vous permet d'avoir toutes les informations sur l'opération en cours et les éventuelles conséquences d'une fausse déclaration. Cliquez sur le bouton **Commencer** pour démarrer le dépôt de plainte.

Les informations sont globalement les mêmes que celles que vous devez donner pour un signalement. La plupart sont obligatoires. Remplissez les différents champs et cliquez sur le bouton **Suivant**. Il s'agit ensuite de décrire les faits, comme dans le cas d'un signalement. De la même manière, l'étape 3 consiste à indiquer les échanges d'argent demandé. Ensuite, précisez des informations complémentaires, le cas échéant, et joignez des documents au dossier pour aider les enquêteurs.

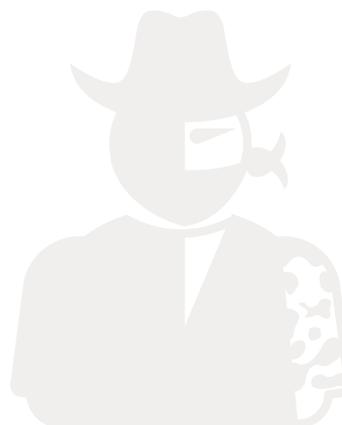
M

## Finalisez le dossier

À ce stade, vous devez indiquer si vous souhaitez recevoir une copie du procès-verbal qui sera établi par un agent/officier de police judiciaire et si oui ou non, vous consentez à recevoir par voie électronique les avis, les convocations et les documents émanant de la justice [N]. Ces réponses sont obligatoires. Cliquez sur le bouton **Suivant** pour lire le récapitulatif de votre dépôt de plainte. Si nécessaire, modifiez les éléments comportant des erreurs en cliquant sur le bouton **Modifier** correspondant à chaque rubrique. Cochez la case **Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ici déclarés**. Ensuite, utilisez la souris pour dessiner votre signature à l'intérieur du cadre en pointillé prévu à cet effet ou cochez la case **Télécharger ma signature** pour l'importer depuis votre PC (fichier image ou PDF) [O]. Cliquez sur le bouton **Depuis mon ordinateur** pour parcourir votre disque dur ou glisser-déposer directement un fichier depuis l'**Explorateur de fichiers** de Windows. Notez que vous pouvez également l'importer depuis votre porte-documents **Service-public.fr** en cliquant sur le bouton correspondant. Enfin, si vous avez modifié certaines informations qui étaient enregistrées dans votre compte **service-public.fr**, le système vous propose de les mettre à jour. Cochez la case, le cas échéant. Sinon, cliquez sur le bouton **Envoyer** pour transmettre le dépôt de plainte aux autorités compétentes. Vous retrouvez votre récépissé au sein de votre espace personnel sur le site **service-public.fr**. ■

N

O





# CHANGEMENT d'adresse EN LIGNE

Si vous venez de déménager ou que vous allez le faire, [service-public.fr](http://service-public.fr) offre la possibilité de déclarer vos nouvelles coordonnées simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés.

## Comment déclarer un changement d'adresse en ligne

Un déménagement est toujours l'occasion d'un peu de stress puisqu'il y a beaucoup de choses à gérer dont le changement de votre adresse. Aussi, afin de vous simplifier les démarches, le site [service-public.fr](http://service-public.fr) propose de déclarer vos nouvelles coordonnées à plusieurs organismes publics et privés, simultanément et gratuitement. Ainsi, vous ne faites qu'une seule démarche pour toucher de nombreux services qu'il serait fastidieux de contacter un par un. Les services concernés sont : les fournisseurs d'énergie (EDF, Engie, etc.),

Pôle Emploi, les caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales et de retraite (Agirc-Arrco, Camieg, Carsat, CGSS, MSA, Cnav, CNRACL, CPAM, Crav, Enim, FSPOEIE, Ircantec, Mines, RAFF, SASPA) ainsi que les services des impôts et ceux qui sont en charge des cartes grises (SIV). Notez qu'il est aussi possible d'utiliser ce service pour signaler le changement d'une adresse e-mail ou de numéro de téléphone de contact (fixe ou portable). Pour commencer la procédure, ouvrez votre navigateur Internet et tapez l'adresse : [https://www.](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1193)



[service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1193](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1193) [A]. Sur la page qui explique les conditions de la déclaration, cliquez sur le bouton **Accéder à la démarche en ligne**.

## Précisez la date du changement

La première étape de la déclaration de changement de coordonnées consiste à indiquer la date effective qui doit être comprise entre 3 mois avant et 1 mois après la date du jour où vous déclarez. Utilisez le calendrier pour préciser la date du changement de domicile. En fonction de cette date, une liste des organismes qui seront avertis s'affiche immédiatement. Cliquez sur les logos respectifs pour voir les documents qui vous seront demandés (numéro de client, identifiants, etc.) [B]. Ensuite, précisez l'objet du changement : **Déménagement** ou **Modification administrative**. Tout en bas de la page, dans la dernière section **Autres coordonnées à changer**, indiquez si vous souhaitez en profiter pour modifier vos coordonnées (adresse e-mail, téléphone fixe ou portable). Cochez les cases correspondantes [C], le cas échéant. Sinon, cliquez directement sur le bouton **Commencer**.

## Vos anciennes et nouvelles coordonnées

L'étape 2 de la démarche consiste à renseigner votre ancienne adresse (ou celle que vous occupez actuellement en prévision d'un changement d'adresse pour cause de déménagement) [D]. Précisez ainsi votre civilité, votre nom, votre prénom, votre date de naissance en utilisant le calendrier et votre adresse complète. Les champs marqués d'une étoile rouge doivent être obligatoirement remplis pour passer à l'étape suivante. Cliquez sur le bouton **Suivant** pour ce faire. Une validation de l'adresse postale saisie peut être demandée si celle-ci ne se trouve pas dans les archives ou n'est pas correctement orthographiée. C'est la phase de « **Redressement de l'adresse personnelle** ». Une proposition vous est faite. Sélectionnez-la puis cliquez sur le bouton **Suivant** si vous êtes satisfait [E]. La page suivante vous permet de préciser si votre future adresse est située en France ou à l'étranger. Dans ce dernier cas, sachez que

les déclarations de départ à l'étranger sont transmises qu'aux organismes suivants : CPAM/CGSS et CAMIEG. Cochez la case correspondant à votre situation puis indiquez les coordonnées postales complètes de votre nouvelle (future) adresse [F]. Terminez cette étape en cliquant sur le bouton **Suivant**. Afin de valider l'adresse que vous avez saisie, sélectionnez le format proposé sur la page suivante (**Redressement de la nouvelle adresse personnelle**) puis cliquez sur le bouton **Suivant**.

**D**

### Mes informations personnelles

\* Civilité  
 Madame  Monsieur

\* Nom de famille

\* Prénom

\* Date de naissance (JJ/MM/AAAA)

Nom d'usage

**E**

### Redressement de l'adresse personnelle actuelle

Des éléments de votre adresse ont été changés, complétés ou abrégés afin de mettre aux normes de la Poste.  
 Veuillez sélectionner la meilleure proposition d'adresse ci-après

\* Sélectionnez une adresse :

33 ALLEE DES ROITELETS  
 44510 LE POULIGUEN  
 France

**Je souhaite conserver l'adresse saisie :**

33 allée des roitelets  
 44510 LE POULIGUEN

**F**

### Nouvelles coordonnées

Adresse postale après le déménagement

Adresse en France  Adresse à l'étranger

\* Pays  
 Q FRANCE

Étage - escalier - appartement

Immeuble - bâtiment - résidence

\* Numéro et libellé de voie

## Les organismes destinataires

**G**

### Organismes destinataires

\* Veuillez renseigner au moins un organisme destinataire pour le changement de coordonnées.

Santé, retraite, famille

Agirc-Arrco Régimes ARRCO et AGIRC

Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS)

CPAM / CGSS

CAF

L'étape 4 de la démarche vise à indiquer quels sont les organismes auxquels vous souhaitez transmettre vos nouvelles coordonnées. Il s'agit de cocher au moins l'une des cases proposées dans la liste. Bien entendu, plusieurs réponses sont possibles [G]. Les organismes sont classés par catégorie ce qui facilite leur identification. En fonction des institutions concernées, vous serez peut-être appelé à renseigner, par exemple, votre numéro de sécurité sociale, votre numéro fiscal, etc. ou à valider certaines propositions. Par exemple, si vous souhaitez transférer votre nouvelle adresse au **Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV)**, cochez la case **Je m'oppose à la réutilisation de mes données personnelles à des fins commerciales** [H].

**H**

### Autres organismes publics

Centres des finances publiques (services des impôts des particuliers, trésorerie)

\* Votre numéro fiscal (Exemple : 1234567891234)

Numéro fiscal du conjoint ou partenaire PACS (Exemple : 1234567891234)

Système d'immatriculation des Véhicules

+ Ajouter un véhicule

Je m'oppose à la réutilisation de mes données personnelles à des fins commerciales

Notez que vous disposez, à ce stade, d'un bouton intitulé **Prendre plus tard** qui permet d'abandonner la procédure mais de pouvoir la reprendre là où vous vous étiez arrêté avec les informations précédemment saisies déjà enregistrées. Terminez votre sélection d'organismes en fonction de votre situation puis cliquez sur le bouton **Suivant** tout en bas de la page. Ensuite, vous avez la possibilité d'informer votre ancienne commune de vos nouvelles coordonnées. De cette manière, les services de la commune concernée pourront rester en contact avec vous afin de vous communiquer des éléments qui pourraient être importants. Le cas échéant, cliquez sur la case correspondante [I] et finalisez en cliquant sur **Suivant**.

**I**

### Informez ma commune

Transmission de mes coordonnées à mon ancienne commune

Votre commune de départ est partenaire du service.

Si vous le souhaitez, vous pouvez informer de votre changement de coordonnées. Elle recevra alors l'ensemble des coordonnées que vous avez renseignées (adresse postale et coordonnées complémentaires) et pourra ainsi rester en contact avec vous pour vous communiquer tous les éléments importants.

Je souhaite informer mon ancienne commune de mon changement de coordonnées

< PRÉCÉDENT

PRENDRE PLUS TARD

SUIVANT >

## Vérifiez les informations saisies et validez

La page qui s'affiche ensuite permet d'obtenir un récapitulatif complet des informations que vous souhaitez transmettre aux différents organismes sélectionnés. Vérifiez chaque détail et, si nécessaire, utilisez le bouton **Modifier**. Si vous êtes satisfait, saisissez votre adresse e-mail dans la section **Coordonnées de contact** afin que les organismes puissent communiquer directement avec vous lorsque vous aurez terminé votre démarche. Seule l'adresse e-mail est obligatoire mais vous pouvez aussi renseigner votre numéro de téléphone fixe ou portable [J]. Enfin, cliquez sur le bouton **Suivant**. La dernière étape consiste à indiquer une adresse e-mail pour être notifié du traitement de votre dossier. Confirmez-la en la saisissant une deuxième fois et renseignez les caractères affichés dans le captcha un peu plus bas puis cliquez sur le bouton **Soumettre** afin de transmettre la demande de changement d'adresse aux organismes sélectionnés. ■

**J**

### Coordonnées de contact

Ces informations pourront être utilisées par les organismes partenaires pour communiquer directement avec vous à l'issue de votre démarche.

Téléphone fixe (Exemple : 0123456789)

Téléphone portable (Exemple : 0623456789)

\* Adresse électronique (Exemple : nom@exemple.com)  
 toto@gmail.com

< PRÉCÉDENT

PRENDRE PLUS TARD

SUIVANT >

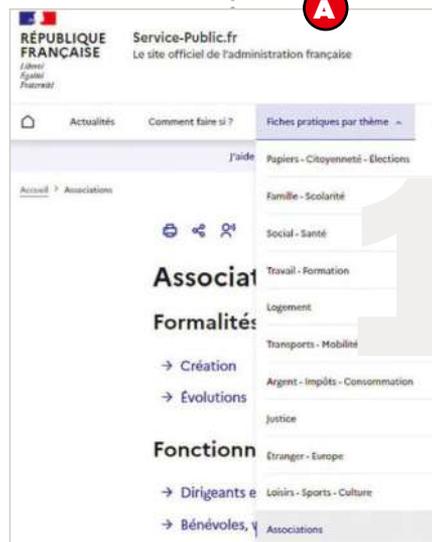


# DÉCLAREZ une UNE ASSOCIATION

Le site [service-public.fr](http://service-public.fr) permet de déclarer la création votre association afin de l'enregistrer auprès des autorités compétentes en ligne. La démarche est réalisable en quelques minutes seulement. Voici comment procéder.

## Comment déclarer en ligne la création d'une association

Rendez-vous sur [service-public.fr](http://service-public.fr) via votre navigateur Internet. Sur le bandeau supérieur de la page principal, cliquez sur l'onglet **Fiches pratiques par thème** puis sur la rubrique **Associations**. Sur la page suivante, dans la section **Formalités administratives d'une association**, cliquez sur le lien **Création [A]**. Ensuite, choisissez **Déclaration initiale** et, dans l'onglet **Cas général**, déployez la section **Faire la démarche** pour pouvoir cliquer sur la vignette **En ligne** et ensuite sur le bouton **Création d'une association (e-crédit) [B]**. La page qui suit reprend les grands principes de la création d'une association expliquant que la demande ne peut pas concerner une association qui aurait comme département celui de l'Alsace-Moselle. Il est précisé que la démarche permet de déclarer la création d'une association et de demander la publication au Journal officiel des associa-



Afin d'aller jusqu'au bout de la démarche et de ne pas perdre de temps, il est conseillé de commencer à réunir différents documents qui seront demandés. Créez un dossier dans l'arborescence de votre disque dur dans lequel vous placez tous les éléments que vous avez regroupés lors de la création de l'association: procès-verbal de l'assemblée constitutive, statuts de l'association datés et signés par au moins 2 personnes mentionnées sur la liste des dirigeants ainsi que le mandat, le cas échéant avec toutes les coordonnées de la personne chargée de l'administration au sein de l'association. Cliquez sur **Accéder à la démarche en ligne**.

tions et fondations d'entreprise (JOAFE) sauf si le siège se trouve en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française ou à Wallis et Futuna.

## Vos coordonnées et celles de l'association

La première chose à faire pour déclarer votre nouvelle association est de vous connecter via le portail **FranceConnect**. Sur le lien correspondant, choisissez l'une des 6 vignettes pour vous identifier. Une fois de retour sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr), renseignez le nom de votre association [C] et cliquez sur **Valider**.

L'étape suivante consiste à renseigner les informations personnelles de la personne qui effectue la déclaration, en l'occurrence, vous. Cochez votre civilité, remplissez votre nom, votre prénom et dites si vous êtes un

membre du conseil d'administration de l'association ou non. Si oui, précisez dans le menu déroulant quelles sont votre fonction et votre profession. Validez vos réponses en cliquant sur le bouton **Suivant [D]**. Ensuite, saisissez le nom complet de votre association en majuscules ainsi qu'un titre

court. Dans le champ prévu à cet effet, rédigez un texte court pour décrire l'objet de votre association (des indications sont là pour vous guider sur la description). Tous les champs doivent être remplis pour passer à la suite et cliquer sur le bouton **Suivant** [E]. Pour compléter l'état civil de l'association, vous devez saisir l'adresse postale complète du siège social. Indiquez également les noms, prénoms et fonction du gestionnaire [F].

Dans la rubrique **Adresse de gestion** (si elle est différente de l'adresse principale), donnez l'adresse complète du siège social de l'association ou une autre. C'est à celle-ci que sera envoyée par voie postale la facture afférente aux frais de publication de l'annonce de la création de l'association ainsi que toutes les autres correspon-

dances. Notez que l'adresse de gestion n'est pas automatiquement publiée au Journal officiel. Enfin, saisissez l'adresse e-mail d'une personne chargée de l'administration ou celle de votre association ainsi que la date de l'assemblée constitutive. Précisez si l'association dispose d'un site Internet et, si oui, indiquez l'adresse

web (URL). Validez la saisie de votre information en cliquant sur le bouton **Suivant** tout en bas de la page. Si les adresses postales indiquées précédemment ne sont pas correctement formatées, le système vous propose une sélection que vous devez valider en choisissant celle qui correspond le mieux.

### Coordonnées de votre association [E]

\* Titre complet de votre association (en majuscule) ?

235 caractères restants

\* Titre court de votre association (en majuscule) ?

29 caractères restants

\* Rédigez l'objet de votre association (en débutant par des verbes à l'infinitif sans préposition ou un nom commun sans article. Ne pas formaliser de liste.) ?

4162 caractères restants

### Identification du gestionnaire [F]

\* Civilité

Madame  Monsieur

\* Nom ?

\* Prénom

Fonction au sein de l'association :

-----

**Adresse de gestion** ?

Titre court de l'association

**MON ASSOS**

## L'administration de l'association

### Liste des unions et fédérations [G]

\* L'association dont vous déclarez la création est-elle une union/fédération d'associations ?

Oui  Non

La page qui s'affiche ensuite permet de préciser si l'association que vous souhaitez déclarer est une union/fédération d'associations. Répondez par l'affirmative ou la négative en cochant le bouton correspondant en fonction de votre situation [G].

Indiquez sur la page suivante si votre association compte plus ou moins de 50 dirigeants (personnes chargées de l'administration). Cliquez sur le bouton correspondant et remplissez ensuite les champs pour donner les coordonnées complètes d'au moins deux dirigeants. Terminez la saisie en cliquant sur le bouton **Suivant** tout en bas de la page.

Il s'agit ensuite de transmettre les documents que vous avez préparés relatifs à la création de votre association. Par un glisser-déposer depuis l'**Explorateur de fichiers** ou en utilisant le bouton **Depuis**

**mon ordinateur**, importez le procès-verbal de l'assemblée constitutive puis procédez de la même manière pour importer les statuts de l'association [H]. Notez que vous pouvez également récupérer ses documents depuis votre porte-documents disponible sur votre compte **service-public.fr**. Les fichiers doivent être au format PDF pour être acceptés par le système.

Une fois les documents importés, cliquez sur le bouton **Suivant** pour lire la page récapitulative des informations que vous avez saisies jusqu'ici. [I] Prenez le temps de tout relire attentivement et modifiez certains éléments en cliquant sur le bouton **Modifier** disponible pour chaque rubrique. Cochez la

### Mode d'envoi de ma déclaration [H]

L'envoi de la demande par internet ne valide pas la création de votre association et ne préjuge pas de la conformité de sa demande. Votre dossier sera instruit par la préfecture, sous-préfecture ou la direction départementale de la cohésion sociale dont dépend le siège social de votre association.

Pour compléter votre démarche, vous devez obligatoirement joindre les pièces justificatives suivantes au format PDF :

\* Procès-verbal de l'assemblée constitutive ?

Ajouter un fichier ?

Glisser - déposer un fichier ici

### Pièces Justificatives [I]

Procès-verbal de l'assemblée constitutive :

Statuts de l'association :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations que je vais fournir.

Toute fausse déclaration est passible de peines et amendes prévues par le code pénal.

case **Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations que je vais fournir** et validez votre demande en cliquant sur le bouton **Suivant**.

Si vous avez modifié des informations qui ont été récupérées depuis votre portail **FranceConnect** ou autre, le système vous propose de les mettre à jour. Sinon, cliquez sur le bouton **Envoyer** pour transmettre votre déclaration de création de votre association aux autorités compétentes. Vous serez averti par e-mail du suivi de votre dossier. ■

# Service-Public.fr en bref

Pour résumer les six démarches administratives détaillées dans les pages précédentes, voici un récapitulatif des procédures d'accès.

## 1 Demande D'ACTE D'ÉTAT CIVIL

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

- Onglet **Fiches pratiques par thème**
- Menu **Papiers-Citoyenneté-Élections**
- Sélectionner **Actes d'état civil**
- Trois cas sont proposés : l'**Acte de naissance**, l'**Acte de mariage** ou l'**Acte de décès**.



### Quand la commune est raccordée au dispositif COMEDEC

Si une demande d'acte de naissance pour renouveler une carte d'identité est faite et que la commune de naissance est raccordée au dispositif COMEDEC, « **la fourniture d'un acte de naissance dans ce cas n'est plus nécessaire** » Le site donne alors un lien pour effectuer une prédemande de titre d'identité ou de passeport en ligne afin que l'utilisateur puisse continuer ses démarches.

## 2 Opération TRANQUILLITÉ VACANCES

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

- Onglet **Fiches pratiques par thème**
- Menu **Justice**
- Rubrique **Infraction**
- Sélectionner **Vol - Vandalisme - Escroquerie**
- Descendre jusqu'aux **Questions ? Réponses !**
- Choisir **Comment s'inscrire à l'opération tranquillité vacances (OTV) ?**

Autre possibilité : accéder directement à la page correspondante en tapant l'adresse web :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>

## 3 Arnaques à la CARTE BANCAIRE SUR INTERNET

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

- Onglet **Fiches pratiques par thème**
- Menu **Justice**
- Rubrique **Infraction**
- Sélectionner **Arnaque sur Internet (THEESSE, Pharos...)**
- Choisir votre situation
- Vignette **Carte bancaire : utilisation frauduleuse des données**

À la fin de la procédure, téléchargez les documents depuis votre compte :

<https://www.service-public.fr/compte/tableau-de-bord>

## 4 ARNAQUES sur INTERNET

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Pour déposer une plainte, il faut nécessairement se connecter via le portail **FranceConnect**.

- Onglet **Fiches pratiques par thème**
- Menu **Justice**
- Rubrique **Infraction**
- Sélectionner **Vol - Vandalisme - Escroquerie**
- Deux choix disponibles : **Porter plainte pour un faux site commercial (THESEE)** ou **Signaler un faux site commercial (THESEE)**



## Le compte FranceConnect



Pour faciliter les démarches administratives en ligne, se connecter via **FranceConnect** permet d'accéder à plus de 1 400 services depuis un identifiant et un mot de passe que l'utilisateur possède déjà, car il est relié à plusieurs moyens de connexion.

En effet, si vous disposez déjà d'un compte **impôts.gouv.fr**, **Ameli** (assurance maladie), **La Poste**, **Mobile Connect et Moi**, **msa.fr** ou un compte **YRIS**, les informations de ceux-ci vous permettent de vous identifier via **FranceConnect**. Dès que vous voyez le logo **S'identifier avec FranceConnect**, cliquez simplement dessus et sélectionnez le compte utilisé comme moyen de connexion parmi ceux proposés.

## 5 CHANGEMENT d'adresse EN LIGNE

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

- Cliquer sur **Accéder à la démarche en ligne**

Les services concernés sont : les fournisseurs d'énergie (EDF, Engie, etc.), Pôle Emploi, les caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales et de retraite (Agirc-Arrco, Camieg, Carsat, CGSS, MSA, Cnav, CNRACL, CPAM, Crav, Enim, FSPOEIE, Ircantec, Mines, RAFF, SASPA) ainsi que les services des impôts et ceux qui sont en charge des cartes grises (SIV).



## 6 DÉCLARER une ASSOCIATION

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

- Onglet **Fiches pratiques par thème**
- Rubrique **Associations**
- **Formalités administratives d'une association**
- **Création puis Déclaration initiale**

<https://service-public.fr>

